



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## musées

Question orale n° 1460

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication au sujet du prochain « musée français de la photographie ». Depuis de nombreuses années, les habitants de la cinquième circonscription de l'Essonne souhaitent voir se construire sur la commune de Bièvres le prochain « musée français de la photographie ». Ce musée, riche d'une collection de matériels photographiques unique en Europe, rassemblée par un Biévrais qui en a fait don au conseil général de l'Essonne sous la condition expresse qu'il réalise un nouveau musée à Bièvres, a obtenu le label « musée de France », ce qui est une marque de reconnaissance. De nombreuses difficultés en ont retardé la création à Bièvres. Il rappelle que le dernier contrat de projet « État-région » a accordé huit millions d'euros de crédit à la réalisation du nouveau musée « à Bièvres » et non « en Essonne », comme il a été mentionné dans le plan « musée en région 2011-2013 », publié par le ministère de la culture et de la communication. Compte tenu de ces éléments, il souhaite que le ministère de la culture et de la communication puisse prendre fermement position dans ce dossier, en confirmant que Bièvres accueillera le prochain musée français de la photographie.

### Texte de la réponse

#### IMPLANTATION DU MUSÉE FRANÇAIS DE LA PHOTOGRAPHIE À BIÈVRES

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour exposer sa question, n° 1460, relative à l'implantation du musée français de la photographie à Bièvres.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, j'appelle votre attention sur le futur musée français de la photographie.

Depuis de nombreuses années, les habitants de la cinquième circonscription de l'Essonne souhaitent qu'il soit construit dans la commune de Bièvres. Cette commune de l'Essonne s'est forgée depuis cinquante ans, dans le monde des photographes, une image très forte avec sa foire internationale qui rassemble chaque année près de 15 000 collectionneurs et passionnés de photographie de tous les pays mais également avec le musée de la photographie qu'elle a fait naître.

Ce musée, dont la majeure partie des oeuvres a été rassemblée par un Biévrais, M. Fage, a obtenu le label " Musée de France ", ce qui est une marque de reconnaissance. Je précise que c'est bien le musée de la photographie qui a obtenu ce label et non les pièces de la collection qui le composent.

De nombreuses difficultés ont retardé sa création dans la commune de Bièvres, difficultés essentiellement liées à la position du conseil général de l'Essonne, actuellement usufruitier de la collection issue du fonds Fage, qui souhaite implanter le musée dont il est question dans une autre commune de l'Essonne. Ce transfert est inacceptable et juridiquement contestable ; l'État n'a en aucune façon à cautionner ou à aider cette option dispendieuse et déraisonnable. Je vous rappelle que le dernier plan État-région a accordé 8 millions d'euros de crédits à la réalisation du musée " à Bièvres " et non " en Essonne ", comme il a été mentionné dans le plan " Musée en région 2011-2013 ", publié par le ministère de la culture et de la communication.

Compte tenu de ces éléments, je souhaite, monsieur le ministre, que vous preniez fermement position dans ce dossier en confirmant que seule Bièvres bénéficiera du soutien de l'État pour la construction du musée.

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, vous avez souhaité appeler mon attention sur le projet du musée français de la photographie, situé à Bièvres. Conservant une collection de grande importance relative à l'histoire de la photographie, ce musée bénéficie de toute l'attention de mes services. Il abrite, vous l'avez rappelé, les très belles collections issues du don de son fondateur, M. Fage. C'est dans ce cadre que j'avais demandé à mes services de vous recevoir au ministère, avec M. Hervé Hocquard, maire de Bièvres. C'est aussi pour cette raison que j'ai choisi de faire figurer ce musée dans le Plan musées, annoncé en septembre dernier, afin que l'État accompagne financièrement sa rénovation. Vous savez à quel point je me sens concerné par la photographie. La mise en place d'une mission photographique permanente au ministère et le plan général que je mets en oeuvre à cet égard le montrent bien. Le projet de rénovation auquel vous faites allusion souffre, dans sa mise en oeuvre, d'un désaccord sur le lieu de l'implantation du nouveau musée, entre l'association du musée français de la photographie à Bièvres, à l'origine de la collection, et le conseil général de l'Essonne qui assure le fonctionnement de ce musée de France. Vous nous avez rappelé votre position sur la localisation du musée en demandant qu'en soit étudiée à nouveau l'implantation sur un terrain récemment acquis par la ville. J'ai relayé fermement votre souhait en écrivant au président du conseil général en novembre dernier, en lui demandant, en tant que maître d'ouvrage du chantier, de lancer une nouvelle étude sur le site que vous envisagez pour accueillir ce projet. Je crois que Bièvres, lieu de référence pour la photographie, a toute sa place dans le projet de rénovation de ce musée, et vous avez mon soutien pour cela. J'invite les collectivités concernées à travailler en ce sens et à se rapprocher pour trouver une solution. Après que plusieurs membres de mon cabinet se sont rendus à Bièvres, j'irai moi-même prochainement pour conforter la recherche d'un consensus et pour vous rejoindre.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lasbordes.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre, je vous remercie très sincèrement de l'effort que vous consentez, j'en suis très heureux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1460

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2011, page 4631

**Réponse publiée le :** 18 mai 2011, page 3123

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2011